Service de l'éducation physique
et du sport
Chemin de Maillefer 35

1014 Lausanne

Formulaire	Convention de prêt pour les chablons	06.05.2011
		YCL

Réservation

Commune de :

Etablissement scolaire :

Date souhaitée, du : au

Personne de contact : Tél :

Prise en charge par : Natel :

Par leurs signatures au bas de ce document, les parties conviennent de ce qui suit :

- Le prêt est gratuit; les produits de peinture sont à la charge de la commune
- Le matériel doit être réservé au préalable auprès du Service EPS
- La durée de l'emprunt est fixée raisonnablement (1 à 2 semaines)
- L'emprunt peut être fait pour un ou plusieurs jeux
- L'enlèvement et la restitution du matériel sont assurés par la commune, le matin des jours convenus
- Le matériel doit être rendu propre et en bon état
- Le meulage ou ponçage des plaques dans le but d'enlever la peinture est STRICTEMENT INTERDIT

L'emprunt porte sur les chablons suivants :

1. Ciel et terre (4 plaques)
2. Le courrier (4 plaques)
3. L'escargot (6 plaques)
4. Le chemin des chiffres et des lettres (10 plaques)
5. Ciel et enfer (5 plaques)
6. Le ruisseau (4 plaques)
7. Le charret (4 plaques)

Sortie

Lausanne, le : …….

Pour le SEPS : …… Pour l'emprunteur : ……

Retour

Retour en - bon état
- mauvais état / abîmé ……

Lausanne le : …….. Visa SEPS : ……

OK pour finalisation : ……..